



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 18.06.2019 à Jambes

Présents : A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset (à partir de 21h30), J.C. Hougardy, P. Hourez, S. Moonen, T. Pierloot, D. Timmermans, M.C. Wauthy.

Excusés : B. Brasseur, K.D Convents, I. Paquet

Absent : A. Praillet

1. Le mot du Président

Pour débiter cette dernière réunion de la saison, je souhaite féliciter les différents champions nationaux tant en équipes seniors que dans les équipes de jeunes.

Je félicite également le HC Visé BM pour la qualité de l'opposition de son équipe première lors des finales du championnat de Belgique, ainsi que pour le prix qui lui a été décerné en tant que meilleur club formateur LFH. Toutes mes félicitations à la paire Cappa - Schreder pour leur prix en tant que meilleure paire d'arbitres 2018-2019. Cette nomination a d'autant plus de valeur quand on connaît les soucis de santé rencontrés par Eric Schreder. Il est assurément un exemple pour beaucoup d'entre nous.

Ensuite, revenons aux prestations de nos Red Wolves lors de la semaine écoulée. Ayons le courage de dire que nous avons été déçus par ces prestations. Nos joueurs sont apparus fatigués et sans ressort contre la Serbie et la Croatie. La saison a-t-elle été trop longue ? Cela étant, nous ne pouvons qu'être déçus par le peu d'engouement populaire. Alors que l'URBH compte +/- 12.000 affiliés, il est regrettable de ne pas pouvoir remplir une salle de 2.000 spectateurs pour encourager notre équipe première, notre équipe nationale.

Enfin, je souhaite à toutes et à tous de profiter de l'interruption estivale pour faire le break nécessaire afin d'être à 100 % pour le début de la nouvelle saison.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 21.05.2019

Après différents échanges de mails, le P.V. a été approuvé.

3. Trésorerie

La situation financière au 31.05.2019 a été transmise aux administrateurs avec la convocation.

Aucune question n'est parvenue au secrétariat.

4. Secrétariat

* formation Master coach

Une formation « Master coach » débute cette année en juillet et en août en Grèce, soit la période la plus favorable au niveau LFH. Elle se donne sur deux années.

Le coût est largement inférieur à ce qu'on pouvait imaginer et des aides financières sont possible via le fonds 4S et l'ADEPS.

Dans ce cadre, le C.A. marque son accord pour y envoyer J. Vandenberg et T. Pennelle.

Ils devront toutefois s'engager à rester 3 ans à la LFH pour "amortir" le coût de cette formation ou alors ils devraient dédommager la LFH au prorata des années.

* Commission « transferts » LFH

Si elle devait avoir lieu, cette réunion se déroulerait le 23.08.19 au siège de la L.F.H. avec S. Moonen, T. Pierloot et D. Timmermans comme représentants du C.A.

* Code des Sociétés et des Associations

P. Garcia et H. Delmelle ont assisté le 14.06.19 à une séance d'information sur le code des sociétés et des associations (asbl). Cette nouvelle loi du 23.03.19 entre en vigueur le 01.05.2019 pour les nouvelles ASBL et à partir du 01/01/2020 pour les ASBL existantes. L'adaptation des statuts devra être réalisée pour le 01/01/2024.

Une ASBL est maintenant autorisée à faire des opérations commerciales. Le délai minimum de convocation de l'A.G. passe de 8 jours à 15 jours. Le CSA stipule que pour tous les actes, factures, annonces, communications, lettres,... émanant de l'association, l'ASBL doit mentionner obligatoirement sur le document : son numéro d'entreprise, la domiciliation ainsi que le numéro d'au moins un compte auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique. Pour les fautes de gestion, la responsabilité des administrateurs est solidaire. L'ASBL ne peut ni garantir ni exonérer les administrateurs de leur responsabilité.

L'administrateur peut/doit lors de prise de décisions qui pourraient nuire à l'association se désolidariser de la collégialité avec mention dans le P.V. et confirmation écrite pour précaution.

Un texte explicatif sera demandé à l'ASIF afin d'informer les clubs ayant le statut d'ASBL. Des modifications des statuts « type » devraient également être fournies.

5. Affaires techniques

* Centre de formation

Les jeunes terminent leur session d'examens. Certains sont optimistes et d'autres plus dubitatifs ; attendons les résultats afin de voir si les mesures mises en place auront porté leurs fruits.

6. URBH

* Réunion C.E.P du 16.05.2019 et bureau du 05.06.2019

Les deux ligues ont accepté le principe de l'augmentation des frais d'affiliation de membres de plus de 12 ans à raison d'un euro par mois.

Le fait que la Lotto Arena ne soit pas disponible modifie la donne puisqu'il sera plus difficile de donner une place gratuite par affilié (capacité de la salle).

J.F. Hannosset entre en séance.

Echanges de point de vue concernant la situation financière de l'URBH et du futur de nos équipes nationales.

Si la situation financière très difficile de l'URBH était bien connue de tous, les derniers résultats de notre équipe nationale et leurs conséquences se sont invités dans l'évaluation de la situation. Le CA a donc décidé de faire preuve de courage moral en n'évitant aucune question.

Lors des discussions, il a été notamment tenu compte des éléments suivants : déficit 2018, rupture des discussions avec la ville d'Anvers pour la Lotto Arena et les subsides prévus, recherche d'un nouveau lieu pour les matchs des Red wolves, expériences personnelles du passé, mesure de 1 euro/mois en échange d'une place, budgets réservés aux jeunes, spécificités des activités des équipes féminines, contrats liant l'URBH, engagements financiers déjà décidés (CE 2020 pour les M20), inscription des Red wolves aux championnats du monde 2021 et d'Europe 2022, incertitudes quant aux intentions du staff des Red wolves,...

La position qui sera défendue par les mandataires de la L.F.H. lors du CEP de ce 24 juin est :

- qu'il sera impossible d'approuver le budget 2019 au vu des nombreuses incertitudes actuelles ;
- qu'il doit être mis fin (au moins temporairement) dès le 30.06.2019 aux contrats liant l'URBH aux différentes personnes le temps d'une évaluation quant aux moyens globaux de l'URBH, les objectifs fixés à chacun,.... Pour rappel l'U.R.B.H. devra assumer le défraiement de Guy Petitgirard, notre relais auprès de la FFHB, suite aux accords de collaboration avec la France ;
- qu'une cellule financière doit être très rapidement mise en place afin d'établir les budgets. Cette cellule sera composée d'Alex, de Jelle et Jonathan et d'un représentant de chaque ligue. Cette cellule aura pour mission de proposer au CEP le meilleur rapport "qualité/prix" pour chaque activité. Nous pensons par exemple au stage d'une semaine lors des semaines internationales où, certains jours, seuls 8 joueurs sont présents, ou encore au coût du séjour à l'Elewijt center. Cette évaluation ne signifie nullement que tout doit changer mais, ces derniers temps, afin que nos joueurs soient dans les meilleures conditions possibles, nous avons accédé à plusieurs demandes qui ont toutes un coût et qui creusent sans cesse le déficit. Dans cette volonté de maîtriser les dépenses, une procédure liée aux engagements financiers au nom de l'URBH sera mise en œuvre ;
- qu'une cellule audit (Pierre Chapaux) analysera tous les "x" mois la situation financière de l'URBH ainsi que le bilan en fin d'année ;
- que pour autant qu'il y ait accord sur ces mesures, le CA L.F.H. maintiendra la mesure d'augmenter d'un euro/mois la cotisation des affiliés de plus de 12 ans car il est conscient que cette mesure est impérative pour l'équilibre financier de l'URBH. Le C.A. de la L.F.H. est prêt à défendre cette décision devant ses clubs pour une durée de deux ans ;
- que cependant, afin de respecter l'engagement par rapport à l'octroi d'une place à une rencontre des Red wolves en échange de ces 12 euros, le C.A. L.F.H. marque son accord pour l'inscription des Red wolves aux championnats d'Europe 2022 mais pas aux championnats du monde 2021. Cette décision est aussi motivée par le fait que ces rencontres sont programmées en janvier et novembre 2020. Par cette décision, le C.A. de la L.F.H. ne souhaite pas cesser les activités de notre équipe nationale mais veut faire preuve de réalisme financier et avoir le temps d'évaluer correctement le fonctionnement des différents organes de l'U.R.B.H. Cela fait plusieurs années que nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes ;
- que le budget alloué aux équipes de jeunes sera bien attribué à ces équipes (Lotto, IHF, EHF,...). Pour rappel nous avons inscrit nos M 20 aux championnats d'Europe 2020 et qu'un budget conséquent devra être prévu à cet effet.

7. Arbitrage

* H. Delmelle rédigera, dans les meilleurs délais, à l'attention des arbitres, une note explicative concernant le statut de « travailleur temps libre » et « bénévole/volontaire ».

*** Courrier CPA**

Le C.A marque son accord avec la demande de la CPA, sur proposition de H. Delmelle, pour diminuer très légèrement certaines indemnités d'arbitrage qui dépassaient la limite de 34 euros permettant de rester dans le statut de bénévole. Cette manière de faire a pour objectif de permettre à un potentiel arbitres plus important de siffler ce type de rencontres (D2 nationale Dames, 1/8 et ¼ finales coupe de Belgique Dames, match amical D1 nationale Messieurs, Match amical équipe nationale).

Cette proposition devra être présentée au prochain C.E.P du 24.06.19.

8. Divers

* Suite à la question de T. Pierloot, P. Garcia confirme que les règlements autorisent l'utilisation d'une photocopie de licence portant le cachet de la L.F.H. mais pas celle de smartphones et autres tablettes.

* P. Garcia communique que suite au nombre restreint d'équipes en catégorie U18, il a été proposé aux clubs concernés d'organiser un championnat U18 L.F.H.

Prochaine réunion le mardi 27.08 (à Temploux au domicile de J.F. Hannosset), et au centre ADEPS de Jambes, les 08.10, 12.11, 17.12.2019 (6^{ème} semaine = 31.12), 28.01, 10.03, 21.04, 02.06.2020